



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ (CDS)

Sous-commission sur la
gouvernance démocratique
(CSDSG)

UNE DÉCENNIE APRÈS LES SOULÈVEMENTS ARABES : ESPOIRS ET DÉSILLUSIONS DÉMOCRATIQUES

Avant-projet de rapport

Anissa KHEDHER (France)
Rapporteure

012 CSDSG 21 F | Original : français | 22 mars 2021

Fondée en 1955, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN est une organisation interparlementaire consultative qui est institutionnellement séparée de l'OTAN. Tant qu'il n'est pas adopté par les membres de la commission sur la dimension civile de la sécurité, le présent document de travail représente seulement le point de vue de la rapporteure. Il est basé sur des informations provenant de sources accessibles au public ou de réunions tenues dans le cadre de l'AP-OTAN - lesquelles sont toutes non classifiées.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------|---|----|
| I. | INTRODUCTION..... | 1 |
| II. | UNE SOCIÉTÉ CIVILE EN MUTATION | 2 |
| | A. LA TUNISIE | 3 |
| | B. LE LIBAN..... | 4 |
| III. | LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET DE LA PRESSE RESTENT STRICTEMENT ENCADRÉES | 5 |
| | A. LA JORDANIE | 6 |
| | B. LE BAHREIN | 7 |
| IV. | LES DROITS DES FEMMES, DES ACQUIS RÉELS MAIS PEU NOMBREUX ET FRAGILES..... | 8 |
| | A. LE MAROC..... | 10 |
| | B. L'ARABIE SAOUDITE..... | 10 |
| V. | UNE JEUNESSE ENTRE DÉSIR DE FUITE ET VOLONTÉ DE POURSUIVRE LE MOUVEMENT POUR DE RÉELS CHANGEMENTS | 11 |
| | A. L'IRAQ..... | 12 |
| | B. L'ALGÉRIE | 12 |
| VI. | LES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES ET LE DIFFICILE CONTROLE DÉMOCRATIQUE DU SECTEUR DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ | 13 |
| | A. LE SOUDAN..... | 14 |
| | B. L'ÉGYPTE | 15 |
| VII. | CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES..... | 15 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 17 |

SYNTHÈSE

Les soulèvements qu'ont connu les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en 2011-2012 ont suscité dès leur déclenchement des attentes importantes sur la démocratisation des sociétés de la région et un plus grand respect des droits fondamentaux des populations. Une décennie après les révolutions arabes, des avancées – diverses selon les pays et souvent timides – peuvent être portées à leur crédit. Les pays les plus stables sont ceux qui ont su entendre les revendications de leurs sociétés.

Néanmoins, tous les espoirs qu'avaient générés les soulèvements de 2011-2012 n'ont pas été concrétisés. Depuis 2013, à l'exception notable de la Tunisie, dans de nombreux domaines, les reculs démocratiques se multiplient. De plus, la pandémie de Covid-19 accentue les défis, met en lumière l'inefficacité de certains régimes tout en renforçant leurs tendances autoritaires et répressives.

Les frustrations à l'origine des soulèvements demeurent donc vives. Elles s'expriment à nouveau depuis 2019 dans plusieurs pays à travers des contestations populaires qui montrent que le processus de transformation et de libéralisation des sociétés de la région, déclenché il y a dix ans, se poursuit. Il est à la fois le signal et la conséquence d'une tendance de fond, celle d'une mondialisation porteuse de changements structurants auxquels ont réagi et réagissent encore les sociétés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

I. INTRODUCTION

1. La vague de soulèvements populaires qui a déferlé en 2011-2012 sur la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), à la suite de l'immolation, en 2010, de Mohamed Bouazizi en Tunisie – conventionnellement retenue comme leur « déclencheur » –, a suscité à l'époque de grands espoirs. La chute ou le vacillement de la majorité des régimes autoritaires – pourtant enracinés de longue date mais arrivés à la fin d'un cycle – a laissé espérer que ces mouvements ouvriraient la voie au développement de sociétés plus équitables, plus prospères, et plus démocratiques.

2. Ces soulèvements ont en effet permis des avancées – néanmoins timides et fragiles – au cours de la dernière décennie. Ainsi, une société civile plus informelle qu'auparavant s'est développée et demeure aujourd'hui une force de changement. Les jeunes, après avoir joué un rôle important dans les soulèvements, ont continué à faire entendre leurs voix et à exprimer leurs aspirations et leurs attentes, à la fois par un activisme civique accru et par un usage fréquent des réseaux sociaux. Les femmes ont également pris une plus grande place dans l'espace public et ont obtenu quelques victoires dans le respect de leurs droits fondamentaux. Ces avancées sociétales perdurent encore aujourd'hui.

3. L'euphorie des soulèvements a, toutefois, rapidement laissé place à une certaine désillusion. Au Maroc et en Jordanie, des modèles économiques mieux adaptés à la mondialisation ainsi qu'une légitimité reconnue aux régimes respectifs par leur population ont permis à ces derniers de canaliser habilement les revendications de façon pacifique. Ailleurs, une vague contre-révolutionnaire a éteint les espoirs de libéralisation de la plupart des sociétés de la région, à l'exception notable de la Tunisie. En Syrie, en Libye, au Yémen, la question politique demeure irrésolue et ces pays sont plongés dans des conflits meurtriers. D'autres régimes enfin, ont vu la restauration d'un système autoritaire, comme en Égypte. Les acteurs internes réactionnaires se sont vus soutenus par d'autres États de cette zone.

4. La période qui a suivi les soulèvements, notamment à partir de 2013-2014, a vu à travers la région les régressions se multiplier dans de nombreux domaines. Ainsi, les organisations formelles de la société civile font face à une ferme reprise en main. L'accès à l'information est souvent restreint par les régimes. Journalistes, défenseurs des droits humains et opposants voient leur liberté d'expression bafouée ; ils peuvent être la cible de violences, ou l'objet de la manipulation des instances judiciaires. Les forces armées et les services de sécurité ont repris une place centrale dans la gouvernance politique de plusieurs pays de la région. Les institutions civiles, souvent trop faibles et divisées, n'y sont pas parvenues à imposer un contrôle démocratique efficace du secteur.

5. Les soulèvements connaissent néanmoins un regain d'élan dans la région depuis 2019. De nouvelles contestations ont lieu en Algérie, en Iraq, au Soudan, et au Liban, entre autres. Dans ces pays, comme lors des mouvements de 2011-2012, les manifestants demandent pacifiquement et de manière non-sectaire une meilleure gouvernance démocratique et un plus grand respect des droits fondamentaux. Ces mouvements ont entraîné notamment la démission du président algérien Abdelaziz Bouteflika et la chute du régime d'Omar al-Bashir au Soudan. Ils montrent que le malaise profond à l'origine des soulèvements de 2011-2012 subsiste et que le processus qu'ils ont déclenché n'est pas achevé.

6. Depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a un double effet sur l'évolution démocratique de la région. D'une part, elle y renforce les tendances autoritaires et répressives, car les régimes utilisent les mesures sanitaires pour imposer des restrictions supplémentaires aux droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne les libertés d'expression et de rassemblement. D'autre part, la crise sanitaire met en évidence l'inefficacité de la réponse des autorités et donne à la société civile un rôle et un élan nouveaux. De plus, la pandémie tend à renforcer les difficultés socio-économiques qui ont alimenté les contestations depuis une décennie.

7. Le présent avant-projet de rapport explore les avancées et les reculs en ce qui concerne la démocratisation et le respect des droits fondamentaux dans les pays de la région MOAN au cours de la décennie qui a suivi les soulèvements de 2011-2012. Tandis qu'un rapport de la commission politique de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN se focalise sur les questions géopolitiques, ce document s'intéresse à l'évolution interne des pays de la région depuis dix ans dans cinq domaines : la transformation de la société civile et de sa place dans les processus de démocratisation ; le manque de protection des libertés d'expression et de la presse ; le respect limité des droits des femmes ; l'évolution du rôle sociétal de la jeunesse ; et la mutation des relations civilo-militaires. Dans chaque chapitre, le rapport donne un aperçu général de l'évolution de la situation depuis 2011-2012 et présente ensuite deux études de cas spécifiques.

II. UNE SOCIÉTÉ CIVILE EN MUTATION

8. Les soulèvements arabes ont généré d'importants espoirs quant à l'émergence d'une société civile capable de porter les processus démocratiques dans les pays de la région MOAN. En effet, à partir de décembre 2010, les organisations civiques ont joué un rôle majeur dans les manifestations dans des pays comme la Tunisie, l'Égypte, le Yémen, la Libye, et le Maroc. Dans l'euphorie suscitée par les premiers succès des soulèvements, les attentes étaient donc élevées vis-à-vis de la société civile. Elle devait jouer un rôle crucial dans les changements sociaux et démocratiques présents et futurs, en permettant aux intérêts de la population et de ses différentes composantes d'être pris en compte par les gouvernements. En cela, elle aurait contribué à accroître la prospérité économique et la résilience sécuritaire et démocratique de la région à long terme.

9. Malgré certaines avancées, ces attentes n'ont pour la plupart pas été satisfaites. La pleine participation de la société civile à des réformes constitutionnelles conçues comme le préalable indispensable à la démocratie, la formation de nouveaux partis politiques, des alternances politiques, sont autant d'exemples de l'avancée vers l'appropriation de l'État par des sociétés jusqu'ici tenues à l'écart des institutions (Schmid, 2018). Mais le développement attendu de la société civile dans les pays de la région MOAN reste limité. Dans de nombreux cas, on observe même plutôt une répression accrue à l'encontre des organisations non-gouvernementales (ONG) et des activistes. Ainsi, Civicus, une ONG dédiée au renforcement de la société civile, indique dans un rapport en 2020 que l'espace civique dans la majorité des pays de la région demeure fermé. C'est notamment le cas en Égypte et en Iraq. De même, en Libye, en Syrie, et au Yémen, pays frappés par des conflits, de nombreux groupes et associations ont disparu en raison des violences et de difficultés matérielles et financières. En Tunisie, au Maroc, en Jordanie, et au Liban, Civicus qualifie l'espace civique « d'obstrué », tandis qu'en Algérie, il est « réprimé » (Civicus, 2020a). Au Bahreïn, des organisations ont été dissoutes en raison de leur opposition au régime ou de leur suivi de la situation en matière de droits humains. En Arabie saoudite et au Qatar, la société civile reste embryonnaire en raison de lois entravant son développement (Yom, 2015). Dans les pays du Golfe, l'accent est mis sur un nouveau contrat social privilégiant la libéralisation de l'espace privé et un développement économique plus en phase avec la mondialisation (Levallois, 2017).

10. Dans de nombreux pays de la région, les représentants de la société civile sont confrontés à une persécution croissante. Menaces, attaques, représailles, harcèlement judiciaire, et détentions arbitraires sont utilisés pour faire taire les voix dissidentes (*Amnesty International*, 2019). De plus, le travail des organisations de la société civile est rendu difficile par un environnement légal restrictif. En effet, les lois nationales rendent souvent leur enregistrement complexe et sont parfois utilisées pour justifier des limitations des libertés d'association et de réunion (FHI 360, 2020). C'est notamment le cas au Maroc, en Jordanie, et au Koweït, où de nombreuses associations indépendantes continuent d'exister, mais où leur travail est largement entravé (Yom, 2015).

11. Malgré les difficultés auxquelles est confrontée la société civile dans la région MOAN, elle reste une force de changement. Dans nombre de pays, elle fait montre d'une résilience prometteuse. Les acteurs qui la composent ont su trouver les moyens de poursuivre leurs efforts tout en touchant un public plus large. Ainsi, la capacité organisationnelle des organisations de la société civile et les ressources dont elles bénéficient se sont récemment améliorées dans plusieurs pays, dont l'Égypte et l'Iraq (FHI 360, 2020).

12. Face au durcissement et à la reprise en main auxquels sont confrontées les organisations officiellement enregistrées, la société civile dans la région adopte des formes de plus en plus informelles. Ainsi des groupes citoyens peu structurés ont joué un rôle central dans les mouvements populaires qui ont secoué depuis 2019 plusieurs pays, dont l'Algérie, le Soudan, l'Iraq, le Liban, et la Tunisie. En Iraq notamment, les manifestations depuis 2019 ont d'abord été organisées par des individus isolés, qui se sont ensuite regroupés en groupes informels (FHI 360, 2020).

13. La crise sanitaire de la Covid-19 a eu un double effet sur le développement de la société civile dans la région MOAN. D'une part, elle a accéléré les dynamiques autoritaires existantes et entraîné un affaiblissement financier et matériel des organisations qui la composent. En effet, l'impact économique généralisé de la pandémie devrait fortement affecter la viabilité financière et donc les capacités des organisations de la société civile (FHI 360, 2020). Parallèlement, ces dernières sont confrontées à un renforcement de la répression par les autorités sous couvert de lutte contre la pandémie (*Human Rights Watch*, 2021a). En Algérie, par exemple, les autorités ont utilisé la réponse à la crise pour réduire au silence l'opposition et freiner le mouvement de protestation Hirak. Elles ont notamment arrêté plusieurs militants de l'opposition qui avaient initialement refusé de le suspendre en mars 2020 (Cherif et al., 2020).

14. D'autre part, la pandémie a libéré la parole critique en exposant l'incapacité des autorités à faire face à la crise. En Égypte et en Iraq notamment, la société civile a mis en évidence le manque de préparation des autorités face à la crise et l'incidence de leur mauvaise gouvernance dans l'inefficacité de leur réponse (Cherif et al., 2020). La pandémie a aussi permis de mettre en valeur le rôle crucial de la société civile face à l'incompétence et l'inaction de certains régimes. Ainsi de nombreuses ONG se sont mobilisées pour apporter un soutien sanitaire pratique aux populations. Dans les régions d'Iraq récemment délivrées de Daech, par exemple, des organisations de la société civile ont redirigé leurs efforts vers la réponse à la pandémie (Cherif et al., 2020).

A. LA TUNISIE

15. La société civile tunisienne, soumise à un contrôle strict sous le régime de Ben Ali, a joué un rôle central dans le processus démocratique depuis 2011, particulièrement dans l'élaboration de la Constitution de 2014. Quatre organisations de la société civile ont d'ailleurs obtenu le prix Nobel de la Paix en 2015 pour leur rôle dans le dialogue national et le développement démocratique en Tunisie.

16. Aujourd'hui, sa société civile dynamique fait de la Tunisie un exemple dans la région. L'engagement civique s'y est grandement accru dans la période post-révolutionnaire. Le nombre d'organisations civiques dans le pays a fortement augmenté. Ainsi, 9 000 d'entre elles ont été créées dans les trois ans qui ont suivi la révolution (soit plus du double d'avant la révolution) et plus de 22 000 étaient enregistrées en 2019 (FHI 360, 2020). Néanmoins, les fonds publics dédiés au travail de ces organisations sont limités et la plupart d'entre elles dépendent d'un soutien financier étranger. Pour autant, les organisations de la société civile ont su devenir des acteurs incontournables de la démocratie tunisienne, à l'échelon national comme local. Ce rôle est d'ailleurs largement reconnu par l'opinion publique.

17. Le cadre législatif protège la diversité et la liberté d'action des organisations de la société civile. Cependant, certains aspects restent complexes et prohibitifs, notamment en ce qui concerne les

procédures d'enregistrement et d'exonération fiscale. Une loi adoptée en 2018 les assimile à des entreprises et leur impose des obligations de déclaration onéreuses. En cas de non-respect de ces obligations, leurs représentants encourent une amende équivalente à 4 000 dollars et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Par ailleurs, le Conseil du registre national peut refuser les demandes d'enregistrement de nouvelles organisations (*Freedom House, 2020a*).

18. La pandémie de Covid-19 a signalé la force de la démocratie tunisienne. Face à la crise, de nombreuses organisations ont su recentrer leurs activités sur la santé publique, démontrant par là leur capacité d'adaptation et de transformation. Entre autres, elles ont organisé des campagnes de sensibilisation à la crise sanitaire, importé et distribué du matériel médical, et soutenu les autorités en répondant aux appels téléphoniques sur les lignes d'assistance. Par ailleurs, des craintes de voir le processus démocratique et le développement de la société civile dérailler ont émergé après que le gouvernement a déclenché temporairement l'état d'urgence en mars 2020 dans le cadre de la pandémie, mais elles ont rapidement été dissipées (Cherif et al., 2020 ; Yerkes, 2020).

B. LE LIBAN

19. La société civile au Liban offre un exemple plus mitigé. Les ONG y sont généralement libres d'opérer sans entrave depuis 2005 et la fin de la tutelle syrienne. Elles font néanmoins face à des obstacles structurels qui empêchent leur développement, tels le caractère confessionnel de la société et des institutions libanaises, la corruption rampante, et le manque de transparence. De plus, le cadre légal est partiellement archaïque car la loi sur les associations à laquelle elles doivent se conformer reste pour partie basée sur des dispositions prises en 1909, dans le cadre de l'Empire ottoman (*Freedom House, 2020b*).

20. Les révolutions arabes n'ont pas permis d'avancées majeures face à ces difficultés. Au contraire, on observe même un recul démocratique dans certains domaines. Les autorités ont notamment rendu plus difficile encore l'enregistrement des ONG depuis le début du mouvement de contestation populaire en octobre 2019. La liberté d'assemblée est protégée par la Constitution et est ordinairement respectée par les autorités. Cependant, les forces de sécurité ont fait usage à plusieurs reprises d'une force excessive à l'encontre de manifestants, souvent en toute impunité. Des dizaines de participants ont été interrogés après avoir pris part à ces manifestations. Certains, notamment des journalistes et des activistes, ont fait face à des accusations pour outrages et diffamation destinées à les réduire au silence (*Freedom House, 2020b*).

21. Ce mouvement contestataire a néanmoins entraîné un engagement civique accru, avec notamment des groupes de femmes au premier plan. Ces groupes se sont aussi impliqués dans l'organisation d'événements spécifiques sur le droit des femmes (ONU Femmes, 2019). Fait notable, depuis 2019, les manifestations se sont démarquées par leur caractère interconfessionnel et anti-sectaire, et des organisations civiques de tout bord y ont participé.

22. La crise économique qui frappe actuellement le pays, combinée à l'explosion du port de Beyrouth en août 2020 et à la pandémie de Covid-19, pèse sur les capacités financières des organisations de la société civile, qui souffrent également de la baisse récente des financements étrangers (FHI 360, 2020). Malgré ces difficultés et devant le manque d'action du gouvernement, la société civile joue un rôle sans cesse croissant. Depuis l'explosion du port de Beyrouth, des organisations de la société civile telles que *Beit el Baraka* participent à la reconstruction et à l'aide aux personnes, montrant ainsi que la société civile libanaise est résiliente (Daou, 2020).

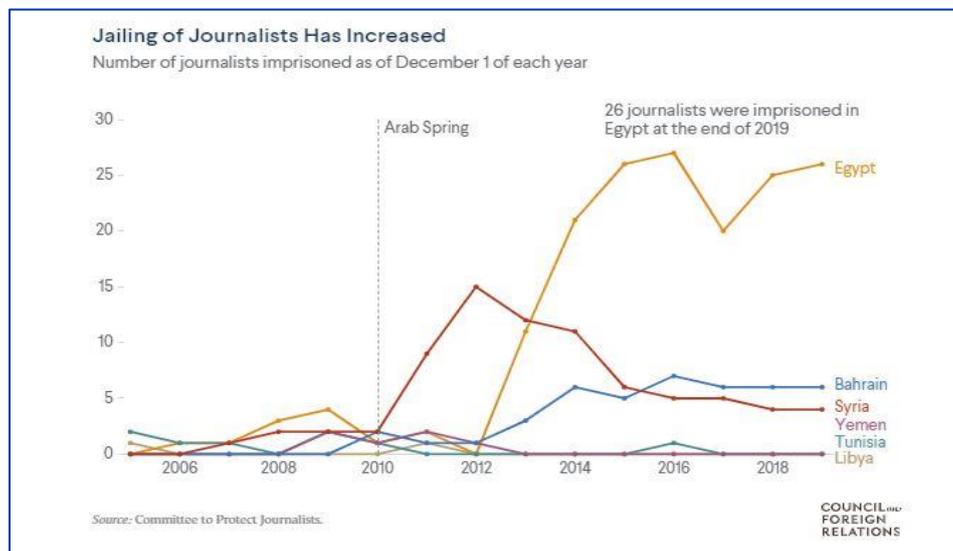
III. LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET DE LA PRESSE RESTENT STRICTEMENT ENCADRÉES

23. Les soulèvements arabes ont engendré des attentes élevées quant à la libération de la parole dans les pays de la région MOAN. En effet, la garantie et le respect des libertés d'expression et de la presse figuraient parmi les principales demandes des manifestants. De nombreux participants aux mouvements de 2011-2012 ont d'ailleurs assumé le rôle de citoyens-journalistes afin de documenter la détermination et les succès des manifestants, mais aussi la répression à laquelle ils ont fait face. Dix ans plus tard, cet élan d'émancipation par la parole s'est largement évanoui. De nombreux dirigeants de la région ont rétabli, et souvent accru, leur capacité à réduire la population au silence, à travers la répression de la presse et de l'opposition, la censure de sites Internet et des médias sociaux, et la manipulation de lois anti-terroristes. Ainsi, l'organisation Reporters sans frontières estime que la région MOAN est actuellement l'une des plus dangereuses au monde pour les journalistes (Reporters sans frontières, 2020a). La situation concernant les libertés de la presse et d'expression est jugée par des experts comme pire aujourd'hui que lors des années ayant précédé les révolutions (Robinson, 2020).

24. Afin de limiter les risques de contestations, de nombreux dirigeants des pays de la région limitent les libertés d'information et d'expression en restreignant l'accès de la population à certains sites Internet et aux médias sociaux. En effet, les technologies numériques ont joué un rôle clé dans les révolutions de 2011-2012 en permettant l'organisation d'actions collectives et la diffusion d'informations ayant contribué à leur propagation (Zayani, 2019). En décembre 2010, la dissémination sur les réseaux sociaux des images de l'immolation de Mohamed Bouazizi a ainsi largement inspiré les manifestations de Sidi Bouzid, qui sont considérées comme le début des soulèvements arabes. Face au risque présenté à leur autorité par ces plateformes, les dirigeants de nombreux pays de la région ont donc sévèrement accru leur contrôle sur la liberté d'expression en ligne au cours des dix dernières années (*Brookings Institution*, 2018). Des citoyens font face à des poursuites pour des commentaires partagés en ligne critiquant les autorités ou leurs actions. Le haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a récemment fait état de rapports crédibles selon lesquels près d'un millier de personnes ont été poursuivies pour avoir participé au Hirak ou pour avoir publié des messages critiques à l'égard du gouvernement algérien sur les réseaux sociaux (HCDH, 2021a). L'organisation *Amnesty International* comptait 136 personnes emprisonnées à travers la région en 2019 aux motifs d'opinions exprimées en ligne (*Amnesty International*, 2019). Les conditions de procès et de détention d'Ahmed Mansour, dissident aux Émirats arabes unis condamné en 2017 pour « atteinte à la réputation de l'État », sont régulièrement dénoncées par les experts onusiens des droits humains (Barthe, 2021). Par ailleurs, plusieurs pays bloquent régulièrement l'accès de leur population à des sites Internet. C'est notamment le cas de l'Arabie saoudite et de l'Iran qui comptent parmi les pays où la censure est la plus stricte au monde (CPJ, 2021). De même, en Égypte, les autorités bloquent depuis 2017 plus de 500 sites Internet, y compris ceux de médias locaux et internationaux publiant des contenus critiques vis-à-vis des autorités (*Freedom House*, 2020c).

25. Les journalistes sont aussi la cible de politiques répressives. Ils sont en effet exposés à de nombreux risques de détentions arbitraires et d'atteintes à leur intégrité physique du simple fait de l'exercice de leur profession. C'est particulièrement le cas dans les pays de la région confrontés à des conflits, mais aussi dans d'autres pays pourtant plus stables. Au Maroc, par exemple, le journaliste Omar Radi a été condamné à quatre mois de prison avec sursis en mars 2020 pour un tweet critiquant un juge (Le Monde, 2020). Au total, 50 journalistes ont été tués dans la région en raison de leur activité professionnelle durant la dernière décennie, dont 28 au Yémen, en Syrie, et en Libye (Reporters sans frontières, 2020b). Parmi eux figurent Jamal Khashoggi, chroniqueur du *Washington Post*, qui a été brutalement assassiné dans les locaux du consulat saoudien d'Istanbul en octobre 2018 et Roohollah Zam, rédacteur en chef de la chaîne iranienne *Amad News Telegram*, qui a été enlevé en Iraq avant d'être exécuté en Iran en décembre 2020 (Lee et Bennett, 2019 ; *Amnesty International*, 2020a). En décembre 2020, le Comité de protection des journalistes

dénombrait 89 journalistes emprisonnés dans dix pays de la région, le plus haut chiffre jamais atteint. L'Arabie saoudite et l'Égypte font partie du quatuor de pays détenant le plus de journalistes au monde (CPJ, 2020).



26. Les journalistes, les défenseurs des droits humains et les opposants politiques sont par ailleurs confrontés à l'utilisation croissante de différents moyens de pression. Les autorités de plusieurs pays de la région cherchent ainsi à les intimider en usant, entre autres, de convocations à des interrogatoires, de visites policières à leur domicile et d'interdictions de voyager (Civicus, 2020a). Le financement ou la possession d'organes de presse par des personnalités et partis politiques fragilisent aussi dans certains cas l'indépendance des journalistes de la région. Au Maroc et en Tunisie notamment, la dépendance économique de nombreux médias vis-à-vis d'acteurs politiques est source de polarisation et de politisation des contenus. Enfin, les États du Golfe utilisent leurs importants moyens financiers pour exercer une influence sur certains médias de la région (*Brookings Institution*, 2018). Ces pratiques poussent les journalistes, les défenseurs des droits humains et les opposants politiques à s'auto-censurer par crainte de représailles.

27. La crise liée à la Covid-19 a entraîné un renforcement des restrictions aux libertés d'expression et de la presse dans la région. Sous prétexte de lutter contre la pandémie, les autorités de nombreux pays de la région ont accru leur répression. En Égypte notamment, le gouvernement exploite la crise pour arrêter de nombreux journalistes et citoyens et bloquer des sites Internet, prétendument en raison de leur participation à la dissémination de désinformation concernant la pandémie et la réponse des autorités à cette dernière (*Tahrir Institute*, 2020 ; Salem, 2020). En Tunisie, des bloggeurs ont été arrêtés pour avoir critiqué la réponse des autorités à la pandémie (*Amnesty International*, 2020b).

A. LA JORDANIE

28. Face au mécontentement exprimé par la population jordanienne en 2011-2012, le roi Abdallah II avait promis d'engager un processus de réforme politique devant mener à un meilleur respect des libertés fondamentales. En effet, la limitation de la liberté d'expression et la censure de la presse comptaient parmi les principaux griefs des manifestants.

29. Pour autant, la situation à cet égard ne s'est pas améliorée au cours de la dernière décennie et demeure préoccupante. Les autorités surveillent étroitement le travail des journalistes, des défenseurs des droits humains et des opposants. Ainsi, le pays est classé 130^e sur 180 pays dans l'index de liberté de la presse de Reporters sans frontières. Par ailleurs, afin de pouvoir exercer leur

métier, les journalistes doivent être affiliés à l'association de presse jordanienne, contrôlée par le gouvernement. Après une révision en 2012 de la loi sur la presse et les publications, les autorités ont accru leur censure des médias, notamment en ligne où des centaines de sites Internet ont été bloqués (Reporters sans frontières, 2021). De plus, plusieurs textes de loi sont utilisés par les autorités pour réduire au silence, et parfois, emprisonner les journalistes, les défenseurs des droits humains et les opposants (*Freedom House*, 2020e).

30. La crise liée à la Covid-19 a accentué cette tendance. En avril 2020, les autorités ont adopté un décret sanctionnant d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison le partage, dans les médias ou en ligne, d'informations sur la pandémie susceptibles de provoquer la panique. Plusieurs journalistes, citoyens et opposants ont ainsi été arrêtés sur la base de ce décret après avoir critiqué la réponse des autorités face à la pandémie (*Human Rights Watch*, 2020a). Par ailleurs, la nécessité de limiter les rassemblements publics pour empêcher la propagation du coronavirus a été utilisée par les autorités pour justifier la répression d'un mouvement de contestation au sein du corps enseignant durant l'été 2020 (Safi, 2020). Les restrictions croissantes sur les droits à la liberté d'expression - y compris contre les journalistes rapportant la réponse des autorités face à la Covid-19 et son impact sur les groupes vulnérables ou encore le cas du syndicat jordanien des enseignants – ont été signalées par la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH, 2021b).

B. LE BAHREÏN

31. En 2011, des manifestations réclamant de plus grandes libertés politiques, y compris celles d'expression et de la presse, ont éclaté au Bahreïn. Elles incluaient principalement des membres de la majorité chiite, mais aussi des opposants sunnites. Cependant, la monarchie sunnite a violemment réprimé les protestations. Depuis, les autorités ont systématiquement traqué et emprisonné, voire parfois torturé, les journalistes, les blogueurs et les défenseurs des droits humains ayant participé aux manifestations (Priest, 2015). Elles ont aussi retiré leur citoyenneté à 350 d'entre eux afin de les contraindre au silence (*Amnesty International*, 2019). Le seul journal d'opposition, *al-Wasat*, a été fermé en 2017 sur ordre des autorités (*Human Rights Watch*, 2017). Son fondateur, Karim Fakhrawi, a été torturé à mort alors qu'il était en détention en 2011 (*Al-Jazeera*, 2011). La Constitution du pays garantit les libertés d'expression et de la presse. Néanmoins, le gouvernement manipule une loi sur la presse et une loi anti-terrorisme pour restreindre les droits des journalistes (*Freedom House*, 2020d). En conséquence, le paysage médiatique apparaît encore plus uniforme et restreint qu'avant les révolutions arabes.

32. Afin d'accéder à des informations objectives ou d'exprimer leurs opinions critiques, les citoyens se sont donc tournés vers les sites Internet et les médias sociaux au cours de la dernière décennie. Cependant, la répression des autorités est sévère sur ces plateformes aussi. À titre d'exemple, selon *Freedom House*, entre juin 2019 et mai 2020, au moins 25 personnes ont été arrêtées, détenues ou poursuivies pour leurs activités en ligne. La direction de la lutte contre la cybercriminalité du ministère de l'Intérieur surveille les sites Internet et les médias sociaux et force à fermer ceux qui sont considérés comme « malveillants ». L'accès à de nombreux sites étrangers d'information est par ailleurs bloqué. Ces restrictions ont été encore accrues sous prétexte de répondre à la pandémie de Covid-19. Des utilisateurs de médias sociaux et au moins un journaliste ont ainsi été convoqués et arrêtés après avoir publié des informations critiques à ce sujet (*Freedom House*, 2020d ; *Al-Jazeera*, 2020). La libération à l'été 2020 du défenseur des droits humains, Nabeel Rajab, qui était incarcéré depuis décembre 2018 pour ses activités, constitue un développement positif. Mais des dizaines de défenseurs des droits humains, d'opposants politiques, et de journalistes restent emprisonnés au Bahreïn (*Human Rights Watch*, 2020b).

IV. LES DROITS DES FEMMES, DES ACQUIS RÉELS MAIS CLAIREMÉS ET FRAGILES

33. Les femmes ont joué un rôle crucial dans les soulèvements arabes. Le rassemblement de nombreuses femmes, dans les rues et les jardins publics du monde arabe, demandant le renversement des régimes répressifs qui détenaient le pouvoir depuis des décennies restera gravé dans la mémoire collective (Karman¹, 2020). En Libye, près d'une femme sur cinq a participé de manière active à la révolution de 2011 (Abdul-Latif, 2013). Cet engagement civique se perpétue aujourd'hui encore, y compris dans les mouvements de protestation depuis 2019. Pour autant, les fortes attentes concernant l'inclusion des femmes dans les processus de démocratisation exprimées lors des révolutions arabes ont été largement déçues. Des avancées ont toutefois été réalisées au cours de la décennie passée concernant la reconnaissance et le respect des droits des femmes. Mais ces dernières continuent de faire face à des inégalités de droit, à des violences domestiques et sexuelles et à des contraintes sur leur participation économique ainsi qu'à une sous-représentation en politique et dans les négociations de paix.

34. Les droits fondamentaux de nombreuses femmes dans la région MOAN ne sont toujours pas reconnus juridiquement. Ainsi, le droit de la famille dans 13 pays de la région permet aux tribunaux religieux de marier des femmes plus jeunes que l'âge légal requis du mariage. L'Iran a fixé cet âge pour les filles à 13 ans, tandis qu'au Yémen il n'y a pas d'âge minimum. De même, seule la moitié des pays de la région ont adopté une loi interdisant la violence domestique (Congrès américain, 2020). Certaines avancées législatives sont néanmoins à saluer. Ainsi, en 2017, le Liban, la Jordanie, et la Tunisie ont aboli des lois permettant aux violeurs d'échapper à des poursuites judiciaires en se mariant avec leurs victimes (Begum, 2017). Mais, même là où des progrès ont été effectués, la mise en œuvre reste hésitante.

35. De plus, les femmes continuent à être confrontées à des violences domestiques et sexuelles. En 2016, par exemple, 60% des femmes tunisiennes ont été victimes de violences domestiques (Blaise, 2018). En Égypte en 2013, 99,3% des femmes avaient subi une forme ou une autre de harcèlement sexuel (El Deeb, 2013). Certains progrès législatifs sont néanmoins à noter. Le parlement tunisien a adopté en 2017 une loi pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, tandis qu'en Égypte une loi criminalisant le harcèlement sexuel a été votée en 2014. Leur mise en œuvre reste cependant limitée et les abus se poursuivent. Pour autant, on assiste aujourd'hui à une libération salutaire de la parole de survivantes de violences sexuelles dans plusieurs pays de la région, dans la continuation du mouvement #MeToo. Ainsi, en Tunisie, depuis la fin de l'année 2019 des femmes ont commencé à partager leurs témoignages en ligne sous le mot-dièse #EnaZeda. En Égypte, des témoignages similaires ont mené en août 2020 à l'arrestation de cinq hommes accusés de viol collectif, ainsi qu'à l'adoption par le Parlement d'une loi visant à protéger l'identité des survivantes qui signalent des cas de harcèlement et d'agression sexuels (BBC News, 2020). Il s'avère néanmoins que six témoins de ce viol ont ensuite été arrêtés, accusés de débauche et de consommation de drogue, dont certains ont été détenus pendant des mois, ce qui décourage les survivantes de telles violences de recourir aux tribunaux (Saleh, 2021).

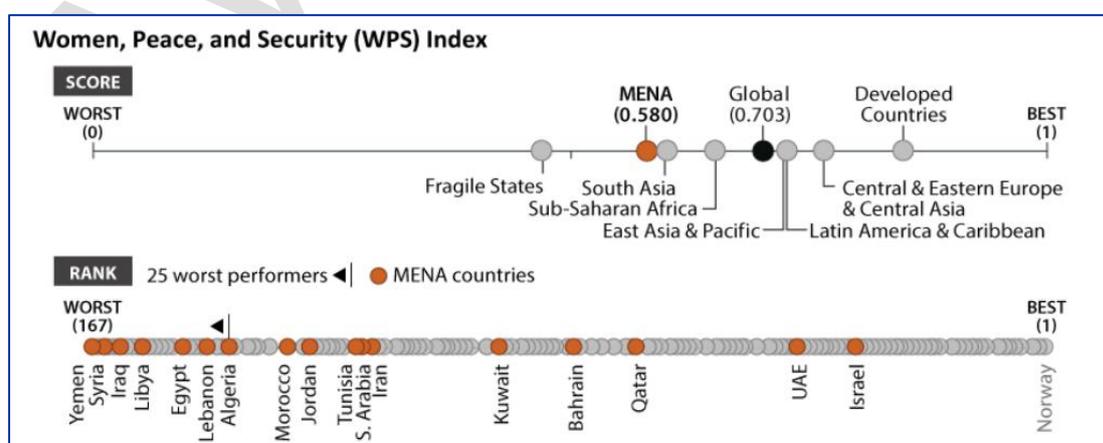
36. Les inégalités socio-économiques entre femmes et hommes demeurent importantes dans la région. Le taux d'activité économique moyen des femmes y est inférieur de 19 points de pourcentage à la moyenne mondiale (28,3%, contre 47,7%). Les pays du Golfe (notamment l'Arabie saoudite et Oman) et ceux marqués par la violence (comme le Yémen, l'Iraq et la Syrie) connaissent les écarts de participation les plus élevés entre femmes et hommes (OIT, 2021). La crise liée à la Covid-19 risque d'entraîner une augmentation de ces inégalités préexistantes. En effet, la pandémie et ses conséquences socio-économiques frappent particulièrement les femmes, notamment à cause de

¹ Tawakkol Karman, co-lauréate du Prix nobel de la paix 2011, est connue au Yémen comme « La Mère de la révolution » où elle a été au premier plan de la lutte pour les droits humains et la participation des femmes à la consolidation de la paix

leur forte participation au secteur informel, qui n'offre pas de protections sociales telles que les assurances chômage et santé (OCDE, 2020). Près de 700 000 femmes à travers la région sont ainsi confrontées actuellement à une insécurité de revenu (ONU Femmes, 2020).

37. La participation des femmes à la vie politique reste faible dans la région. Elles n'occupent en moyenne que 10,4% des postes législatifs, contre 24,3% à travers le monde (Danon et Collins, 2020). À titre d'exemple, les femmes n'occupent que 1,5% des sièges au parlement au Koweït et 4,7% au Liban (Union interparlementaire, 2021). Ces faibles chiffres s'expliquent notamment par la persistance des attentes sociales liées au genre. Ainsi, 67% des personnes interrogées dans 12 pays de la région lors d'une étude en 2019 ont indiqué penser que les hommes sont de meilleurs dirigeants (*Arab Barometer*, 2019a). Pour remédier à cette insuffisante représentation des femmes, huit pays de la région ont établi des quotas. En Tunisie, par exemple, la loi électorale requiert des partis politiques qu'ils présentent des listes de candidats alternant hommes et femmes pour les élections législatives. Cela n'a pourtant pas empêché une réduction de la proportion de femmes élues au parlement lors des élections de 2019 (26,73%, comparé à 36,57% en 2014) (Marsad Majles, 2021). Malgré ce manque général de représentation officielle, la participation des femmes à la société civile a progressé au cours de la dernière décennie. Au Liban, en Iraq, au Soudan, par exemple, les femmes sont aux avant-postes des mouvements de contestation depuis 2019. Des organisations féministes libanaises ont, par ailleurs, organisé des manifestations spécifiques pour la défense des droits des femmes au cours des dernières années (Civicus, 2020b).

38. Enfin, la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité (FPS) reste limitée. Premièrement, les femmes sont marginalisées dans la résolution des conflits dans la région (contrairement aux objectifs du premier pilier de l'agenda FPS – la participation). En Libye, par exemple, aucune femme n'a été incluse dans les négociations de paix menées jusqu'à présent (Burchfield, 2019). De manière similaire, les femmes ont été largement mises à l'écart des pourparlers en Syrie et au Yémen. Deuxièmement, la situation concernant la prévention des violences à l'encontre des femmes et leur protection contre ces mêmes violences (respectivement les deuxième et troisième piliers de l'agenda FPS) s'est aggravée au cours de la dernière décennie. Des violences sexuelles liées aux conflits ont été abondamment documentées en Iraq, en Syrie, en Libye, et au Yémen. En particulier, dans les territoires qu'elle contrôlait entre 2014 et 2019 en Iraq et en Syrie, Daech a utilisé la violence et l'esclavage sexuels à l'encontre des femmes, notamment yazidies, comme stratégie de combat (HCDH, 2016). Enfin, les conflits en cours dans la région présentent des défis particuliers pour les femmes dans le domaine de la réhabilitation (le quatrième pilier de l'agenda FPS). Elles sont ainsi les premières victimes des déplacements liés à ces violences. L'ONU estime par exemple que 80% des déplacés internes en Syrie sont des femmes et des enfants (UNFPA, 2020).



Source : [Service de recherche du Congrès américain](#)

A. LE MAROC

39. Les femmes étaient au premier plan des manifestations organisées en 2011 par le Mouvement du 20 février. Elles ont porté les demandes de réformes démocratiques, y compris celles concernant les droits des femmes. Ces revendications ont permis des avancées. Le Maroc a notamment retiré ses réserves concernant plusieurs articles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Et la réforme de la Constitution adoptée en 2011 a consacré le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes (FIDH, 2012).

40. Malgré ces progrès, le cadre légal marocain ne protège que partiellement les droits fondamentaux des femmes. Alors que la Constitution contient des dispositions visant à accroître la participation des femmes dans les organes de décision, la loi électorale fixe le quota minimum de représentation des femmes à seulement 15 %. De plus, tandis que le code de la famille fixe l'âge du mariage à 18 ans, les juges peuvent accorder des exceptions aux filles à partir de 15 ans. En 2018, près de 20 % des mariages enregistrés avaient fait l'objet d'une exception (soit environ 40 000 mariages) (*Human Rights Watch*, 2021b). Par ailleurs, une loi votée en 2018 criminalise certaines formes de violence domestique, mais les victimes doivent engager des poursuites criminelles pour obtenir une protection. Selon le ministère de la famille, alors que 54,4% des femmes marocaines ont subi des violences en 2019, seules 6,6% d'entre elles ont porté plainte contre leur agresseur, souvent par peur de l'exclusion sociale (Ollivier, 2020).

41. Pour autant, la parole des femmes semble aujourd'hui se libérer face aux injustices. Ainsi, un mouvement de dénonciation des violences sexuelles a récemment émergé. Il est porté en grande partie par un collectif né en 2018, le *Masaktach* (« Je ne me tairai pas »), qui rassemble et publie des témoignages anonymes sur sa page Facebook, afin de dénoncer la culture du viol et des violences envers les femmes. Ces publications ainsi que la médiatisation de plusieurs affaires ont concouru à faire entrer ces questions dans le débat public. Il faut espérer que cela contribuera à une véritable prise de conscience sociétale et à des avancées législatives concrètes.

B. L'ARABIE SAOUDITE

42. Les femmes ont participé aux manifestations qui ont eu lieu en 2011-2012 en Arabie saoudite. Elles réclamaient de pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux, en particulier les droits de vote et de se déplacer librement. Leurs protestations ont été largement réprimées. Néanmoins, à travers leurs revendications, elles ont poussé les autorités à enclencher un timide processus d'amélioration du statut des femmes dans le pays au cours de la décennie écoulée. Les femmes ont ainsi obtenu le droit de vote en 2011. Leur participation au Conseil consultatif a été élargie en 2013. Depuis 2017, elles ont obtenu le droit de conduire et de voyager sans la permission d'un responsable légal masculin. Par ailleurs, alors que le système juridique a longtemps découragé la participation des femmes à l'économie, les autorités saoudiennes ont commencé ces dernières années à inciter les femmes à entrer sur le marché du travail (Banque mondiale, 2020). En 2019, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes parmi les entrepreneurs saoudiens (*Global Entrepreneurship Monitor*, 2020).

43. Néanmoins, les droits des femmes restent largement entravés dans le pays. Les défenseuses des droits des femmes font notamment face à une répression inacceptable. Ainsi, les activistes Loujain al-Hathloul et Mayaa al-Zahrani ont été condamnées en décembre 2020 à plus de cinq ans de prison pour leurs revendications concernant le droit de conduire, alors même que celui-ci a été reconnu en 2018 (Zerrouky, 2020). Loujain al-Hathloul a depuis été libérée sous conditions en février 2021 (Chulov, 2021). Mais un tribunal d'appel a confirmé le 10 mars sa condamnation à une peine de cinq ans et huit mois de prison, dont trois ans en liberté conditionnelle, assortie d'une interdiction de voyager de cinq ans (Le Point, 2021). Mayaa al-Zahrani et d'autres activistes, comme Samar Badawi, Nassima al-Sadah, et Nouf Abdelaziz, restent détenues tandis que certaines, temporairement libérées en 2019, continuent de faire l'objet de campagnes de

harcèlement judiciaire (FIDH, 2021). Par ailleurs, malgré les maigres avancées listées ci-dessus, les femmes continuent de souffrir de discriminations légales. Elles doivent notamment toujours obtenir la permission d'un responsable légal masculin pour se marier, sortir de prison ou accéder à certains soins de santé (*Human Rights Watch*, 2021c). L'index FPS de l'Institut Georgetown place d'ailleurs le pays en dernière position de son classement mondial dans ce domaine en 2019 (GIWPS, 2020).

V. UNE JEUNESSE TIRAILLÉE ENTRE DÉSIR DE FUIR ET VOLONTÉ DE POURSUIVRE LE MOUVEMENT POUR OBTENIR DE RÉELS CHANGEMENTS

44. Les jeunes ont joué un rôle central dans les révolutions de 2011-2012, exprimant leur frustration quant à la situation socio-économique et politique à travers une vague d'activisme et de protestation. Dix ans après, leurs espoirs ont été largement déçus, car le manque d'opportunités et les insatisfactions qui avaient précipité les manifestations de 2011-2012 ont persisté, voire empiré. Néanmoins, la forte participation de jeunes dans les mouvements depuis 2019 montre que les demandes de changement et l'implication politique et sociale qui avaient émergé il y a dix ans se perpétuent aujourd'hui. Au Liban, en Algérie, en Iraq et au Soudan, plus de 80% des jeunes soutiennent ainsi les manifestations de 2019 (*Arab Youth Survey*, 2020). En dévastant les économies locales, en renforçant le penchant répressif des autorités et en aggravant donc la situation pourtant déjà précaire de la majorité des jeunes, la pandémie de Covid-19 renforce encore ces tendances et ces frustrations.

45. Lors des soulèvements arabes, la jeunesse s'est exprimée à travers de nouvelles formes d'activisme informel toujours présentes aujourd'hui. En 2011-2012, l'activisme des jeunes ne s'est en effet pas manifesté à travers les structures traditionnelles, composées de partis politiques et d'organisations de la société civile, considérées comme inaptes à offrir une voie de changement (POMEPS, 2019). Au contraire, les jeunes ont exprimé leur désarroi sur les réseaux sociaux. Ces derniers ont donné à cette génération marginalisée une plateforme nouvelle de communication et d'organisation (Monshipouri, 2019). Ces formes alors émergentes d'activisme se retrouvent dans les mouvements récents. Les revendications des jeunes manifestants ont néanmoins évolué. Leur activisme est fondé principalement sur des objectifs socio-économiques plutôt que politiques.

46. Les difficultés auxquelles étaient confrontés les jeunes de la région MOAN et qui ont mené aux soulèvements de 2011-2012 subsistent, voire s'aggravent, aujourd'hui. Le chômage endémique était une source majeure de frustration parmi les jeunes en 2011-2012. Le problème demeure intact depuis. La pandémie de Covid-19 a durement frappé la région. Le tourisme, source essentielle d'emplois et de revenus, est presque à l'arrêt. Selon l'OIT, ces pays ont perdu près de 17 millions d'emplois au deuxième trimestre 2020 et le chômage y aurait plus que doublé en raison de la pandémie. Or, la région MOAN connaît actuellement une explosion démographique. Deux tiers de la population sont âgés de moins de 35 ans (Bjerde, 2020). Les économies de la région ne parviennent pas à répondre à ce défi. Selon la Banque mondiale, la création de 300 millions d'emplois serait nécessaire d'ici 2050 si les tendances actuelles continuent (Banque mondiale, 2019). En 2020, 26,7% des 14-25 ans de la région sont au chômage, le taux le plus élevé au monde (Banque mondiale, 2021). Des dépenses importantes pour garantir l'accès à l'éducation ne sont pas parvenues à atténuer ce problème. En effet, la région MOAN est la seule au monde où le risque de chômage augmente en corrélation avec le niveau d'éducation (Bjerde, 2020). Les jeunes expriment aussi leur frustration vis-à-vis de la corruption rampante dans la région. Ainsi, 77% d'entre eux considèrent que leur gouvernement est corrompu (*Arab Youth Survey*, 2020). Ce manque persistant d'opportunités et de bonne gouvernance renforce le sentiment de désillusion chez les jeunes après les espoirs soulevés en 2011-2012. Ils n'ont pas confiance en la capacité du système et des élites politiques. En effet, comme détaillé par deux experts de la région, Luis Martinez et Maha Yahya, lors d'un webinaire de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN le 18 mars 2021 intitulé « Une décennie après les soulèvements arabes : leçons et implications », l'incapacité des gouvernements de la région à répondre aux attentes socio-économiques des populations engendre une désillusion

progressive à l'égard de la démocratie, en particulier chez les jeunes (AP-OTAN, 2021). Seuls 32% des jeunes de la région indiquaient en 2018-2019 avoir confiance dans leur gouvernement, une nette baisse par rapport à la période post-révolutionnaire (44% en 2012-2014) (Jamal et al., 2020). Cette défiance s'illustre dans les mouvements depuis 2019 et montre le manque de progrès réalisés depuis 2011.

47. La désillusion de la jeunesse a des conséquences qui rayonnent à travers la région MOAN et au-delà. Premièrement, les jeunes sont les plus enclins à émigrer, face au manque d'opportunités dans leur pays. Ainsi, 42% des jeunes de la région déclarent avoir pensé à quitter leur pays (*Arab Youth Survey*, 2020). Les migrations se font principalement au sein de la région. Lorsqu'elles se tournent vers l'extérieur, elles sont définies par les connexions historiques et linguistiques. Cependant, les possibilités de mobilité virtuelle qu'offre Internet, les contrôles renforcés de frontières et le coût élevé de la migration mitigent cet élan. Deuxièmement, une partie de la jeunesse désœuvrée se tourne également vers l'économie informelle, notamment les trafics et la contrebande (Blaise, 2020). Enfin, la frustration et la marginalisation des jeunes, mêlées à d'autres facteurs complexes, peuvent parfois les pousser vers une radicalisation. À cet égard, le retour de combattants djihadistes de Syrie et d'Iraq menace la stabilité des pays de la région, et, au-delà, leurs voisinages Nord et Sud.

A. L'IRAQ

48. En Iraq, comme dans le reste de la région, les jeunes sont frustrés par l'incapacité des autorités à subvenir à leurs besoins de base. Plus de 60% de la population a moins de 25 ans, ce qui en fait l'un des pays les plus jeunes au monde (O'Driscoll et al., 2020). Plus d'un million de jeunes entrent sur le marché du travail chaque année. Or les opportunités manquent et 25,1% des 15-24 ans sont donc au chômage (Banque mondiale, 2021). La corruption et l'absence de confiance dans le système politique sont aussi des facteurs de mobilisation contre les autorités. Ainsi, seuls 16% des Iraquiens se considèrent satisfaits par la performance du gouvernement et la perception du niveau de corruption est parmi les plus élevées de la région (*Arab Barometer*, 2019b).

49. Cette frustration se traduit par un rejet des formes traditionnelles d'activisme et par une participation importante des jeunes aux manifestations depuis 2019. Ainsi, seuls 44% des Iraquiens se sont rendus aux urnes en 2018, soit 18 points de moins qu'en 2014 (Al-Jazeera, 2018). De même, seuls 26% des jeunes se disaient intéressés par la politique en 2019, contre 52% en 2011 (*Arab Barometer*, 2019b). Malgré la répression excessive des autorités, les jeunes se sont donc tournés depuis 2019 vers la rue et des formes plus informelles d'activisme afin de faire entendre leur voix, surtout dans les régions à majorité chiite. À travers des manifestations décentralisées et spontanées, ils demandent un meilleur respect de leurs droits constitutionnels et la fourniture de services sociaux de base (Bobseine, 2019).

B. L'ALGÉRIE

50. En Algérie, les jeunes sont en première ligne du mouvement Hirak qui secoue le pays en 2019-2020. L'implication des jeunes dans ce mouvement populaire est en grande partie le résultat de leur marginalisation politique et socio-économique. Le pays connaît les mêmes tendances que l'ensemble de la région MOAN, avec une incapacité à gérer une explosion démographique, qui résulte en un manque d'opportunités pour les jeunes. Plus de deux tiers de la population algérienne est âgée de moins de 30 ans et le taux de chômage des 15-24 ans est de 29,6% en 2020 (Burke et Michaelson, 2019 ; Banque mondiale, 2021).

51. En 2011-2012, la population algérienne était encore traumatisée par la décennie de violence des années 1990 et ne souhaitait pas, dans son ensemble, prendre le risque de remplacer le système. En 2019, au contraire, une nouvelle génération de jeunes, plus connectée au monde extérieur et libérée des craintes liées au passé, est prête à faire entendre sa voix. Les jeunes, et

notamment les étudiants, se sont donc mobilisés lorsqu'Abdelaziz Bouteflika a annoncé son intention de se présenter aux élections pour obtenir un cinquième mandat présidentiel, et ce malgré son état de santé fragile et le mécontentement concernant sa mauvaise gestion du pays (Farrand, 2021). Le mouvement a obtenu des succès avec la démission de Bouteflika et l'arrestation de plusieurs membres de l'administration. Néanmoins, malgré le départ de Bouteflika, à ce jour les problèmes de fond n'ont toujours pas été résolus. La révision de la Constitution opérée en novembre 2020 n'a pas répondu aux revendications des manifestants. Lors du référendum sur son adoption, seuls 23,7% des Algériens se sont rendus aux urnes, illustrant bien la persistance du mécontentement de la population, notamment parmi les jeunes (El Kadi, 2020).

52. La pandémie a freiné le mouvement Hirk à partir de début 2020. Elle a aussi encore aggravé la situation socio-économique des jeunes dans le pays. En février, deux ans après le début du mouvement, des appels à un retour à la protestation en faveur d'un changement politique plus fondamental se font donc entendre, notamment chez les jeunes (Farrand, 2021).

VI. LES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES ET LE DIFFICILE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DU SECTEUR DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

53. Les forces armées et les services de sécurité ont joué un rôle déterminant dans les révolutions de 2011-2012. Depuis, dans de nombreux pays, leur place s'est renforcée dans les systèmes politiques. La mise en place d'un contrôle démocratique efficace du secteur de la défense et de la sécurité y apparaît difficile. Depuis 2019, les forces armées ont à nouveau grandement influencé le déroulement et les aboutissements des contestations qui ont secoué l'Algérie, le Liban, le Soudan, l'Égypte, et l'Iraq.

54. Mais ces dynamiques ne datent pas des soulèvements arabes de 2011-2012. En effet, les forces armées et les services de sécurité exercent une forte influence sur la sphère politique dans les pays de la région depuis les années 1950-60 durant lesquelles ils ont joué un rôle prépondérant dans les processus d'indépendance. La popularité qu'ils en ont tiré leur a permis d'asseoir leur pouvoir et de prendre part à la période de développement socio-économique des décennies suivantes, tout en intervenant régulièrement dans le domaine politique (Gaub, 2016).

55. Lors des révolutions de 2011-2012, les forces armées et les services de sécurité ont à nouveau joué un rôle de premier plan. Lorsqu'ils ont soutenu les régimes en place et participé à la répression, le *statu quo* a été maintenu, parfois au prix d'un conflit meurtrier. Ainsi, malgré des défections de soldats sunnites dans les rangs inférieurs de l'armée syrienne dans les premières années du conflit, le soutien continu de la majorité des forces armées a permis à Bachar el-Assad de rester au pouvoir (Alam, 2016). Au Bahreïn, en conservant le soutien des militaires et des forces de sécurité intérieure, et grâce à l'aide apportée par des forces saoudiennes et celles d'autres membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), la famille royale sunnite a pu réprimer les manifestations principalement menées par la majorité chiite (Gause, 2013). Dans le cas de l'Égypte et de la Tunisie, les forces armées ont refusé de réprimer les manifestations par la violence et ont préféré faciliter le départ des dirigeants. Enfin, au Yémen et en Libye, les forces armées se sont divisées, notamment sur des lignes tribales, entre soutien au régime et à ses opposants, ce qui a contribué à plonger ces pays dans la violence.

56. Après les soulèvements de 2011-2012, les acteurs du secteur de la défense et de la sécurité ont conservé, voire accru, leur influence dans la vie politique de nombreux pays de la région MOAN. La faiblesse des institutions démocratiques et civiles, la continuation des conflits qui ont émergé des révolutions de 2011-2012, la multiplication des milices, et la permanence de la menace djihadiste ont concouru à accroître le rôle politique des forces armées (Ardemagni, 2020). Les contestations qui agitent plusieurs pays de la région depuis 2019 n'ont pas fondamentalement changé la donne. Alors que les manifestants réclamaient souvent un plus grand contrôle démocratique du secteur de

la défense et de la sécurité, les forces armées et les services de sécurité sont restés maîtres de l'issue des mouvements. En Algérie, par exemple, ils ont refusé d'utiliser la force contre les manifestants appelant au départ du président Bouteflika. Cependant, l'armée a piloté la transition démocratique et participé à l'arrestation d'alliés du régime, tout en s'efforçant de maintenir son influence politique et de garantir ses intérêts judiciaires et financiers (Ghanem, 2020). En Iraq, l'armée et les forces de sécurité ont fait preuve d'une violence excessive dans leur répression des contestations (*Amnesty International*, 2020c).

57. La pandémie de Covid-19 contribue à renforcer la place prépondérante des forces armées et des services de sécurité dans les affaires civiles de nombre de pays. En effet, ils jouent un rôle central dans la mise en place des mesures sanitaires en participant à la fourniture de services de santé et à l'application des mesures de confinement. Leur implication dans la réponse à la pandémie fait craindre qu'ils n'abusent des mesures d'urgence pour consolider leur pouvoir (Ardemagni, 2020). La pandémie a aussi affecté directement la mission OTAN en Iraq (NMI), contraignant l'Alliance à réduire temporairement ses activités en 2020. Or une partie d'entre elles concerne directement le contrôle démocratique des forces de sécurité. En dispensant des formations sur l'État de droit, le droit des conflits armés, la lutte contre la corruption, la protection des civils ainsi que le programme FPS, la NMI contribue en effet à mettre en place des institutions et structures de sécurité plus soutenables, plus transparentes, plus inclusives et plus efficaces.

A. LE SOUDAN

58. Au Soudan, les forces armées ont historiquement adopté une politique interventionniste lors des crises politiques. À travers son implication dans les affaires politiques, l'armée a principalement cherché au cours des décennies précédentes à préserver ses intérêts économiques et à maintenir son contrôle sur les importantes ressources stratégiques du pays (Berridge, 2019). Ces mêmes tendances ont poussé les forces armées à se ranger du côté de manifestants qui demandaient la fin du régime d'Omar al-Bashir en avril 2019. Le Conseil militaire transitionnel (CMT), nouvellement créé et regroupant les forces armées, les services de sécurité et un groupe paramilitaire, a alors accepté de partager le pouvoir avec les civils. L'opposition civile a néanmoins demandé un transfert rapide du pouvoir aux civils et continué de manifester. Craignant d'être poursuivies pour leurs actions passées et de perdre leur influence et avantages à l'avenir, le 3 juin 2019, les forces de sécurité ont attaqué et tué des manifestants (*Amnesty International*, 2020d). Malgré la répression, la population est restée mobilisée et rejette le régime militaire. Devant la pression populaire, les forces armées ont accepté en août 2019 de signer une déclaration constitutionnelle intérimaire incluant un accord transitionnel de gouvernement. Ce dernier a permis la mise en place d'un Conseil souverain dont la composition inclut des membres du CMT et des représentants civils. Un gouvernement technocratique, composé de civils et dirigé par le premier ministre Hamdok, a aussi été formé et lui est subordonné. Le Conseil souverain doit gouverner le pays durant une transition de trois ans jusqu'à des élections démocratiques prévues en 2022. Un militaire le dirige durant les 21 premiers mois et devrait être remplacé par un civil pour le restant de la période de transition. Cet accord marque un développement positif qui devrait permettre à des autorités civiles démocratiquement élues de contrôler pleinement le secteur de la défense et de la sécurité.

59. La nature des relations civilo-militaires dans le Soudan d'après al-Bashir reste cependant encore largement à définir et est source de fortes tensions. Des doutes demeurent en effet quant à la volonté réelle des militaires de céder le pouvoir aux civils. Par ailleurs, les membres du CMT acceptent officiellement qu'une enquête indépendante soit menée sur le massacre du 3 juin 2019, mais il n'est pas certain qu'ils soient prêts à en tolérer les conclusions si ces dernières les accablent (Ghanem, 2020). De plus, faute d'accord entre civils et militaires, la mise en place d'un Conseil législatif transitionnel (qui aurait dû intervenir dans les trois mois suivant la signature de l'accord) n'a toujours pas eu lieu, tandis que le pays continue à fonctionner sans Cour constitutionnelle depuis avril 2019. La signature de l'accord de Juba en octobre 2020 entre le gouvernement de transition et la majorité des mouvements armés opérant dans les régions

soudanaises en conflit (Darfour, Kordofan méridional, et Nil Bleu principalement) donne une plus grande représentation politique à ces derniers et entraîne, par ailleurs, l'extension de la période de transition jusqu'en 2023. L'accord stipule, en outre, la création d'une armée professionnelle nationale unique et représentative, ce qui offre une opportunité de réformer le secteur soudanais de la défense et de la sécurité et de le placer définitivement sous le contrôle démocratique d'institutions élues (Marsden, 2020).

B. L'ÉGYPTE

60. En Égypte, les forces armées ont joué un rôle crucial dans l'issue de la révolution de 2011. D'abord loyales au régime de Hosni Moubarak, elles ont ensuite forcé le président à se retirer et se sont abstenues de recourir à la violence contre les manifestants. Elles ont temporairement suspendu les institutions civiles et ont dirigé le pays durant une période de transition. Après l'élection démocratique de l'islamiste Mohamed Morsi à la présidence en 2012, l'armée a accepté de céder le pouvoir. Néanmoins, son ombre continue de planer sur la politique égyptienne. En juillet 2013, le gouvernement a fait face à des manifestations en raison de difficultés économiques et sociales. Le Conseil suprême des forces armées a alors ordonné l'arrestation du président Morsi et de nombreux membres des Frères musulmans.

61. L'année 2014 a marqué le retour des militaires au pouvoir et la fin de l'interlude démocratique. En juin, l'ancien ministre de la défense, Abdel Fattah al-Sissi, est élu président (avec 96% des voix, pour 47% de participation). Il est réélu en 2018 (avec 97% des voix, pour 38% de participation) et fait adopter en 2019 par référendum une réforme constitutionnelle élargissant les pouvoirs de la présidence et de l'armée. En particulier, cette réforme allonge la durée du mandat présidentiel d'Abdel Fattah al-Sissi jusqu'en 2024, ce qui pourrait lui permettre en cas de réélection de rester au pouvoir jusqu'en 2030. La réforme confère aussi au président le pouvoir de nommer les juges au plus haut niveau et donne au tribunaux militaires une compétence plus large pour poursuivre les civils. De plus, un amendement constitutionnel donne à l'armée le droit de faire prévaloir sa propre interprétation de « l'intérêt national », ce qui lui permet d'imposer sa volonté aux autres institutions (Mandour, 2019).

62. L'armée et les forces de sécurité répriment violemment toute remise en cause de leur mainmise sur la gouvernance du pays. En septembre 2019, des manifestations limitées accusant le régime de corruption ont incité les autorités à mener une vaste campagne de répression. Plus de 4 000 personnes ont ainsi été arrêtées (Repucci, 2020). Les autorités instrumentalisent par ailleurs la pandémie pour consolider le pouvoir des forces armées et des organes de sécurité (*Human Rights Watch*, 2020c). En avril 2020, la loi sur l'état d'urgence a été amendée pour permettre à l'armée d'arrêter des citoyens, étendre ses prérogatives judiciaires, et accroître encore les pouvoirs du président (Khalid, 2020). Ainsi, au cours de la décennie écoulée, les militaires ont repris le contrôle de l'État et continuent aujourd'hui encore d'éloigner l'Égypte des idéaux démocratiques qui ont inspiré la révolution de 2011.

VII. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

63. Au cours de la décennie qui a suivi les soulèvements de 2011-2012, les populations des pays de la région MOAN ont connu tour à tour des espoirs fervents et des désillusions frustrantes quant au processus de démocratisation et au respect des droits fondamentaux. Dans certains domaines, tels que le respect des droits des femmes et leur implication dans l'espace civique, le développement d'une société civile plus informelle et la libération de la parole des jeunes, on observe des avancées dans plusieurs pays. Elles restent cependant trop limitées et fragiles. Dans d'autres domaines, tels que le contrôle démocratique des forces armées et des services de sécurité, ainsi que le respect des libertés d'association, de réunion, d'expression, et de la presse, les tendances régressives semblent avoir pris le dessus dans la plupart des pays de la région après une courte période d'espoir

à la suite des soulèvements. Ces tendances se renforcent encore durant la pandémie de Covid-19, qui sert de prétexte dans plusieurs pays à une répression accrue. Néanmoins, elles se heurtent à de nouveaux élans de contestation populaire.

64. À bien des égards, les révolutions de 2011-2012 ne se sont jamais réellement achevées. Les soulèvements d'il y a une décennie n'étaient que la première expression d'un malaise profond parmi les citoyens de la région vis-à-vis de la stagnation ou de la régression de leurs conditions socio-économiques, mais aussi du non-respect de leurs droits fondamentaux et démocratiques. Les penchants répressifs qu'a depuis connus la majorité des pays de la région n'ont fait qu'amplifier ce sentiment. Ainsi, les mouvements qui ont éclaté dans plusieurs pays depuis 2019 montrent que le processus de démocratisation des sociétés MOAN est encore en cours. L'espoir de les restructurer autour d'une plus grande équité et d'un meilleur respect des valeurs démocratiques et libérales - et ainsi de dépasser les désillusions qui ont marqué la période postrévolutionnaire -, demeure donc vivace.

65. Les démocraties alliées doivent soutenir les pays de la région dans leurs processus de démocratisation. À cet égard, il serait souhaitable pour l'OTAN et ses pays membres de continuer à développer une expertise commune de la région, y compris à travers un renforcement de leur dialogue avec les pays partenaires. Les Alliés doivent également apporter un soutien concret à la société civile de la région. Il est par ailleurs indispensable qu'ils placent le respect des valeurs démocratiques, des droits humains, de l'égalité des genres, et des libertés d'expression et de la presse, au cœur de leurs relations avec les autorités nationales de la région. Enfin, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN doit continuer à jouer un rôle décisif dans la facilitation du dialogue interparlementaire entre l'espace euro-atlantique et sa rive sud, notamment à travers le Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient (GSM).

66. La communauté euro-atlantique doit soutenir les pays de la région MOAN dans la réponse aux attentes démocratiques de leurs populations. En effet, les aspirations de ces dernières correspondent aux valeurs et principes démocratiques qui sont au fondement même de notre Alliance. Pour autant, il est crucial d'éviter les écueils de l'ingérence et de l'arrogance. Les pays alliés et l'OTAN doivent aborder la région avec modestie et humilité. Afin de connaître un succès durable, les processus de démocratisation dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord doivent rester menés par et pour les populations de la région.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdul-Latif, Rola, [Libya Status of Women Survey](#), International Foundation for Electoral Systems, 2013.
- Alam, Kamal, [Why Assad's Army Has Not Defected](#), The National Interest, 2016.
- Al-Jazeera, [Bahrain opposition figure 'dies in custody'](#), 2011.
- Al-Jazeera, [World Press Freedom Day: Journalists under attack amid pandemic](#), 2020.
- Al-Jazeera, [Iraq: Election results within two days, turnout at record low](#), 2018
- Amnesty International, [Human Rights in the Middle East and North Africa](#), 2019.
- Amnesty International, [Iran: Execution of journalist Rouhollah Zam a 'deadly blow' to freedom of expression](#), 2020a.
- Amnesty International, [Tunisia: End prosecution of bloggers for criticizing government's response to COVID-19](#), 2020b.
- Amnesty International, [Iraq: Protest Death Toll Surges As Security Forces Resume Brutal Repression](#), 2020c.
- Amnesty International, ["They descended on us like rain": Justice for Victims of Protest Crackdown in Sudan](#), 2020d.
- AP-OTAN, [Une décennie après les soulèvements arabes : leçons et implications](#), 18 mars 2021.
- Arab Barometer, [Women's Rights in the Middle East and North Africa](#), 2019a.
- Arab Barometer, [Arab Barometer V - Iraq Country Report](#), 2019b.
- Arab Youth Survey, [ASDA'A BCW Arab Youth Survey Middle East](#), 2020.
- Ardemagni, Eleonora, [The Re-Shaping Of Arab Civil-Military Relations](#), Carnegie Endowment for International Peace, 2020.
- Banque mondiale, [The Middle East & North Africa: From Transition to Transformation](#), 2019.
- Banque mondiale, [Saudi women rising up in business in line with Vision 2030](#), 2020.
- Banque mondiale, [Youth unemployment \(% of total labor force ages 15-24\)](#), 2021.
- Barthe, Benjamin, [Le calvaire d'Ahmed Mansour, dissident aux Emirats arabes unis](#), Le Monde, 2021.
- BBC News, [Egypt #MeToo: Arrests over alleged gang rape after Instagram campaign](#), 2020.
- Begum, Rothna, [Middle East on a Roll to Repeal 'Marry the Rapist' Laws](#), Human Rights Watch, 2017.
- Berridge, Willow, [Sudan Can Avoid Past Mistakes By Drawing Lessons From Its History](#), The Conversation, 2019.
- Bjerde, Anna, [Fulfilling the Aspirations of MENA'S Youth](#), World Bank Blogs, 2020.
- Blaise, Lilia, ['I Can Finally Dream': Tunisia Expands Protection for Battered Women](#), The New York Times, 2018.
- Blaise, Lilia, [Tunisie : À Kasserine, La Jeunesse De La Révolution Otage De La Contrebande](#), Le Monde, 2020.
- Bobseine, Haley, [Iraqi youth protesters: Who they are, what they want, and what's next](#), Middle East Institute, 2019.
- Brookings Institution, [Media Freedom In The Middle East: Part II](#), Brookings Doha Center, 2018.
- Burchfield, Emily, [How the exclusion of women has cost Libya](#), Atlantic Council, 2019.
- Burke, Jason, and Michaelson, Ruth, [Algeria's Angry Youth Ready To Rise Up To Topple Ailing President](#), The Guardian, 2019.
- Cherif, Youssef, Halawa, Hafsa, and Zihnioglu, Özge, [The Coronavirus And Civic Activism In The Middle East And North Africa - Coronavirus As A Catalyst For Global Civil Society](#), Carnegie Europe, 2020.
- Chulov, Martin, [Saudi women's rights activist Loujain al-Hathloul released from prison](#), The Guardian, 2021.
- Civicus, [Le pouvoir du peuple attaqué 2020](#), 2020a.
- Civicus, [On the Watchlist: Protest Continue in Lebanon; Activists, Journalists Targeted by Government](#), 2020b.
- Congrès américain (Bibliothèque légale), [Legal Provisions on Gender Equality](#), 2020.
- CPJ, [Données concernant les journalistes emprisonnés](#), 2020.

- CPJ, [Ten Years After the Arab Spring, The Region's Media Faces Grave Threats: Here Are The Top Press Freedom Trends](#), 2021.
- Danon, Zoe, and Collins, Sarah, [Women in the Middle East and North Africa: Issues for Congress](#), Congressional Research Service, 2020.
- Daou, Marc, [Explosions à Beyrouth : Beit el Baraka, l'ONG qui veut redonner un toit aux sinistrés](#), France 24, 2020.
- El Deeb, Bouthaina, [Study on Ways and Methods to Eliminate Sexual Harassment in Egypt](#), 2013.
- El Kadi, Tin Hinane, [Algeria: When Boycott is the Best Way to Participate](#), Chatham House, 2020.
- Farrand, Andrew G., [Two years on, Algeria's Hirak is poised for a rebirth](#), Atlantic Council, 2021.
- FHI 360, [2019 Civil Society Organization Sustainability Index for the Middle East and North Africa](#), 2020.
- FIDH, [Women and the Arab Spring: Taking Their Place?](#), 2012.
- FIDH, [Saudi Arabia: Sentencing of Loujain al-Hathloul and Mayaa al-Zahrani](#), 2021.
- Freedom House, [Freedom in the World 2020: Tunisia](#), 2020a.
- Freedom House, [Freedom in the World 2020: Lebanon](#), 2020b.
- Freedom House, [Freedom on the Net 2020: Egypt](#), 2020c.
- Freedom House, [Freedom on the Net 2020: Bahrain](#), 2020d.
- Freedom House, [Freedom on the Net 2020: Jordan](#), 2020e.
- Gaub, Florence, [Civil-Military Relations in the MENA: Between Fragility and Resilience](#), Institute for Security Studies, 2016.
- Gause, Gregory F., [Kings for All Seasons: How the Middle East's Monarchies Survived the Arab Spring](#), Brookings Doha Center, 2013.
- Ghanem, Dalia, [Civil-Military Relations in the MENA Region: Past and Future](#), Malcolm H. Kerr Carnegie Middle East Center, 2020.
- GIWPS, [Women Peace and Security Index](#), 2020.
- Global Entrepreneurship Monitor, [2019/2020 Global Report](#), 2020.
- HCDH, ["They came to destroy": ISIS Crimes Against the Yazidis](#), 2016.
- HCDH, [Press briefing notes on Algeria](#), 2021a.
- HCDH, [Bachelet updates Human Rights Council on recent human rights issues in more than 50 countries](#), 2021b.
- Human Rights Watch, [Bahrain: Only Independent Newspaper Shut Down](#), 2017.
- Human Rights Watch, [Jordan: Free Speech Threats Under Covid-19 Response](#), 2020a.
- Human Rights Watch, [Bahrain: Prominent Activist Nabeel Rajab Freed from Prison](#), 2020b.
- Human Rights Watch, [Egypt: Covid-19 Cover for New Repressive Powers](#), 2020c.
- Human Rights Watch, [COVID-19 Triggers Wave of Free Speech Abuse](#), 2021a.
- Human Rights Watch, [Morocco/Western Sahara: Events of 2019](#), 2021b.
- Human Rights Watch, [Saudi Arabia: Events of 2019](#), 2021c.
- Jamal, Amaney, Robbins, Michael and Al-Shami, Salma, [Youth In MENA Findings From The Fifth Wave Of The Arab Barometer](#), Arab Barometer, 2020.
- Karman, Tawakkol, [Les femmes et le printemps arabe](#), Chronique ONU, 2020.
- Khalid, Mahmoud, [Egypt's Emboldened Military Courts](#), Carnegie Endowment for International Peace, 2020.
- Le Monde, [Au Maroc, le journaliste Omar Radi placé en détention pour « viol » et « financements étrangers »](#), 2020.
- Lee, Joyce, and Bennett, Dalton, [The assassination of Jamal Khashoggi](#), The Washington Post, 2019.
- Le Point, [La peine de la militante saoudienne Loujain al-Hathloul confirmée en appel](#), 2021.
- Levallois, Agnès, [Pays arabes du Golfe : deux décennies de basculements](#), Confluences Méditerranée, 2017.
- Mandour, Maged, [Generalissimo Sisi](#), Carnegie Endowment for International Peace, 2019.
- Marsad Majles, [Composition](#), 2021.
- Marsden, Rosalind, [Is the Juba Peace Agreement a Turning Point for Sudan?](#), Chatham House, 2020.
- Monshipouri, Mahmood, [Social Transformation In A Digital Age: Youth Social Movements In The MENA Region](#), IEMed Mediterranean Yearbook, 2019.

- OCDE, [COVID-19 crisis in the MENA region: impact on gender equality and policy responses](#), 2020.
- O'Driscoll, Dylan, Bourhrous, Amal, Maddah, Meray, and Fazil, Shivan, [Protest and State-Society Relations in the Middle East and North Africa](#), SIPRI, 2020.
- OIT (Organisation internationale du travail), [Which countries have the highest gender gap in the workplace?](#), 2021.
- Ollivier, Théa, [Au Maroc, la parole des femmes victimes de violences sexuelles commence à se libérer](#), Le Monde, 2020.
- ONU Femmes, [Understanding the Role of Women and Feminist Actors in Lebanon's 2019 Protests](#), 2019.
- ONU Femmes, [The Impact of COVID-19 on Gender Equality in the Arab Region](#), 2020.
- POMEPS, [Youth Politics in the Middle East and North Africa](#), The Project on Middle East Political Science, 2019.
- Priest, Dana, [After Arab Spring, journalism briefly flowered and then withered](#), The Washington Post, 2015.
- Reporters sans frontières, [Middle East - North Africa](#), 2020a.
- Reporters sans frontières, [RSF's 2020 Round-up: 50 journalists killed, two-thirds in countries "at peace"](#), 2020b.
- Reporters sans frontières, [Jordan: Closely Watched](#), 2021.
- Repucci, Sarah, [A Leaderless Struggle for Democracy](#), Freedom House, 2020.
- Robinson, Kali, [The Arab Spring at Ten Years: What's the Legacy of the Uprisings?](#), Council on Foreign Relations, 2020.
- Safi, Michael, [Jordan arrests 1,000 teachers in crackdown on union](#), The Guardian, 2020.
- Saleh, Heba, [Sexual violence in the Arab world: Egypt case shows the struggle for women's rights](#), The Financial Times, 2021.
- Salem, Ola, [Egypt's Social Media Discovered Its Coronavirus Crisis](#), Foreign Policy, 2020.
- Schmid, Dorothée, [Les États au Moyen-Orient : crise et retour](#), Politique étrangère, 2018.
- Tahrir Institute, [Misinfo, Disinfo, And Fake News In Egypt's COVID-19 "Infodemic"](#), 2020.
- UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population), [United Nations Population Fund Regional Situation Report for the Syria Crisis](#), 2020.
- Union interparlementaire, [Monthly ranking of women in national parliaments](#), 2021.
- Yerkes, Sarah, [Coronavirus Threatens Freedom in North Africa](#), Carnegie Endowment for International Peace, 2020.
- Yom, Sean, [Arab Civil Society after the Arab Spring: Weaker but Deeper](#), Middle East Institute, 2015.
- Zayani, Mohamed, [Social Movements in The Digital Age: Change and Stasis in the Middle East](#), IEMed, 2019.
- Zerrouky, Madjid, [La militante féministe Loujain Al-Hathloul condamnée en Arabie saoudite](#), Le Monde, 2020.